



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 578 du 13 juin 2007 - 2 pages

Stades

Les conditions toujours chaudes et humides de ces derniers jours contribuent pleinement à l'évolution de la croissance et du développement de la vigne. En ce début de semaine, la plupart des parcelles, tous cépages confondus, se situent au stade 29 "baies à taille de grains de plomb, les grappes commencent à s'infléchir vers le bas". Suite à la phase de floraison assez étalée, nous notons encore actuellement lors de l'observation des grappes, d'assez grandes variations intra-parcellaires. Ces différences devraient s'estomper progressivement avec le grossissement des baies.

Stades moyens observés :

Chardonnays : stade 29 en cours, à 31 "baies à taille de pois" dans quelques sites précoces.

Pinots noirs et **Pinots meuniers** : stade 29 en cours, 31 assez imminent en situations hâtives.

Grêle

Le 11 juin, un nouvel épisode de grêle a touché en partie le secteur du Bar séquanais et notamment les terroirs de Celles sur Ource, Merrey sur Arce, Ville sur Arce, Noé les Mallets, Landreville... (information observateur SRPV et GDV10). Ce même secteur, a déjà été largement touché par les précédentes chutes des 25 et 26 mai.

Mildiou

Comme nous l'avions indiqué lors de notre précédent message, les sorties attendues se sont exprimées. La situation a évolué, à présent la maladie entre dans une phase plus épidémique. Depuis jeudi et vendredi derniers (7 et 8 juin) et les jours suivants, le mildiou s'exprime beaucoup plus largement et fréquemment y compris sur grappes. Rappelons que les conditions climatiques instaurées depuis mi-mai en adéquation avec la période de grande sensibilité de la végétation ont favorisé les possibilités de contaminations (voir précédents bulletins). Actuellement, les taches sur feuilles situées à différents étages foliaires et souvent au niveau des plus jeunes feuilles sont généralement très sporulantes (l'hygrométrie nocturne est élevée) et surtout nous notons des expres-

sions très récentes de rot gris (attention à ne confondre sur baies ces frutifications d'aspect blanchâtre lorsqu'elles sont très fraîches avec des symptômes d'oïdium d'aspect différent). Pour autant, dans sa grande majorité, le vignoble demeure sain ou quasi sain compte tenu de la réelle potentialité de la maladie.

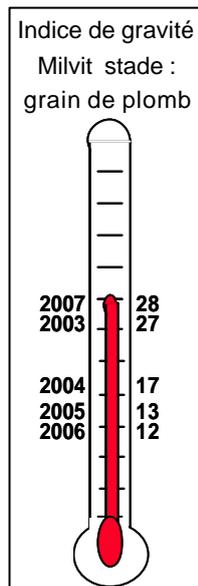
Les attaques les plus significatives y compris sur grappes ont pour origine les épisodes contaminants compris entre le 24 et le 28 mai suivant les postes. Assez logiquement, les secteurs les plus concernés par de forts cumuls de pluie (environ 90 à 100 mm sur la période 24-28 mai) expriment davantage de symptômes. Ensuite, à l'échelon parcellaire, le niveau d'expression varie suivant la qualité de protection (proximité de l'échéance du produit, qualité de la pulvérisation) et la sensibilité de la parcelle (vigueur, mode de conduite, exposition,...). A ce jour, les taches attendues sur feuilles sont sorties (voir aussi tableau ci-dessous), sur grappes de nouvelles expressions de rot-gris devraient encore être observées d'ici les prochains jours.

Dernières contaminations enregistrées par le modèle Milvit :

date (intensité) secteur	sorties de taches
7 juin faible à forte localisé	12 juin
8 juin faible localisé	13 juin

Compte tenu du caractère parfois très localisé des averses orageuses, d'autres contaminations ont pu se produire.

Nos conseils : en cette époque de post-nouaison grossissement des baies, la vigne demeure encore très sensible au mildiou. Il est toujours très important de surveiller attentivement les prévisions météorologiques surtout à proximité de la date prévue



Mildiou

expressions significatives, risques élevés maintenir une bonne protection

Oïdium

encore peu expressif, stade encore très sensible

Tordeuses :

second vol non encore débuté, attendre...

DRAF
Service Régional de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
Agronomiques
2 esplanade Roland
Garros - BP 234
51686 Reims Cedex 2
Tel: 03.26.77.36.40
Fax: 03.26.77.36.74
E-mail: srpv.draf-
champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station
D'avisements
Agricoles de
Champagne Ardenne
Directeur gérant :
M. COLLOT
Publication périodique
C.P.A.P n°0905 B 05574
ISSN n°0996-9861
Tarifs : Courrier 80 euros
Fax 75 euros
Mail 74 euros
Diffusion en collaboration
avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du
Code Rural)

de renouvellement. Veiller à maintenir une très bonne qualité de pulvérisation. La gestion des renouvellements demeure inchangée par rapport à notre précédent message :

- cas général, vignoble sain ou présence de quelques taches ponctuelles intervenir à échéance normale des produits, anticiper si besoin en cas d'orages annoncés.

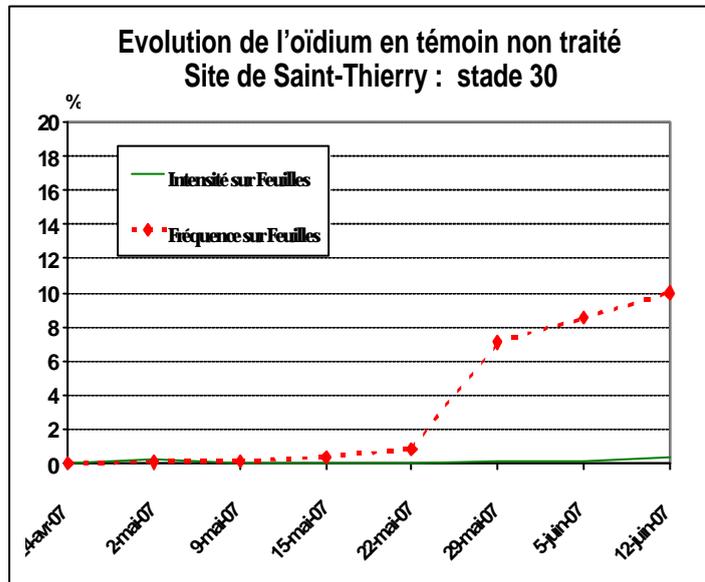
- parcelles concernées par des foyers récents sur feuilles mais également sur grappes, réduire de 2 jours le délai de renouvellement de la protection. L'important demeure la préventivité des produits.

A partir de cette époque, opter de préférence pour les fongicides pénétrants (Mémo p°7 et p°9). Dans le cas des parcelles touchées précédemment par la grêle, l'emploi de systémiques est toujours possible.

Reportez-vous à la note nationale publiée en tout début d'année, comptabilisez les différentes familles chimiques utilisées et respectez les règles édictées pour la gestion des résistances.

Oïdium

Jusqu'à cette semaine, nous notons encore très peu d'évolution de la maladie au vignoble. La situation demeure saine en général. Dans les situations les plus sensibles, les premiers symptômes foliaires repérés antérieurement progressent également faiblement. Sur grappes, la maladie n'est pratiquement pas encore détectée, seules 2 baies touchées ont été découvertes (réseaux GDV51 et SRPV).



■ Nos conseils : strictement identiques au dernier message, les parcelles se situent encore en période de grande sensibilité, assurer une bonne qualité de pulvérisation, respecter les délais suivant produits (voir Mémo p°13 à 17) et les règles d'utilisation des fongicides concernés par les résistances.

Brenner

Par rapport à la situation décrite la semaine dernière, assez peu de nouvelles taches sont observées en ce début de semaine. Les expressions demeurent généralement très limitées dans les secteurs potentiellement concernés de la Côte des Bar.

■ Nos conseils : maintenir encore la protection anti-brenner pour les secteurs aubois concernés avec une spécialité également homologuée pour cet usage lors du renouvellement anti-mildiou ou anti-oïdium.

Botrytis

Pour les parcelles concernées par une deuxième (et dernière) intervention prévue au stade 'B', soit au début de la fermeture de la grappe, il est important de surveiller l'évolution des stades dans les parcelles les plus précoces à partir de la semaine prochaine.

■ Nos conseils : en situations hâtives, dès le début de la semaine prochaine surveiller l'évolution phénologique des parcelles concernées par ce traitement visant la zone des grappes.

Tordeuses

A ce jour (12 juin), hormis quelques captures encore très sporadiques et très faibles de cochylys à Vertus, Mesnil/Oger, Avize, le vol de deuxième génération n'a pas encore réellement commencé. Même constat pour l'eudémis, qui généralement est décalé de quelques jours (en retard) par rapport à celui de la cochylys.

Le début de vol pour la cochylys devrait être assez imminent (fin de semaine...) par contre le dépôt des premiers oeufs peut l'être moins compte tenu de la forte dépendance des conditions climatiques.

■ Nos conseils : attendre nos prochaines informations. A ce jour, aucune date précise de traitement de type ovicide ne peut être indiquée. Les viticulteurs souhaitant utiliser une spécialité insecticide RCI ovicide devront intervenir au tout début de l'activité de ponte. Si besoin, en cas de découverte d'oeufs dans les jours à venir un flash spécial vous indiquera les dates optimales d'intervention.

Levée pour l'année 2007 des traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée sur la commune de Mareuil le Port

Rappel de la situation : suite à la découverte à l'automne 2005 d'un cep infecté par la flavescence dorée, des mesures de lutte obligatoire ont été prises pour la commune concernée. L'arrêté préfectoral du 17 mars 2006 en application de l'arrêté national de lutte obligatoire (09-07-2003) instaurait pour 2 années (2006 et 2007) la lutte insecticide obligatoire contre le vecteur de la maladie *scaphoideus titanus*.

Après une première année de lutte obligatoire et une surveillance très étroite menée sur le secteur concerné (notamment piégeages, prospections) mais aussi plus largement en Champagne : aucune capture du vecteur n'a été enregistrée et aucun autre cas de flavescence n'a été détecté (voir AA n°565 du 01/03/07).

En tenant compte de ces éléments objectifs, et en accord avec les responsables professionnels champenois concernés, le Ministère de l'Agriculture (DGAL-SDQPV) représenté par le DRAF Champagne-Ardenne lève pour 2007, l'obligation de traiter les parcelles situées sur la commune de Mareuil Le Port. Un arrêté préfectoral modificatif sera publié.

